



Communiqué de presse

Samedi 14 novembre 2015



Attentats survenus en Ile-de-France le 13 novembre 2015

Mesures particulières de protection de la population

Suite aux attentats survenus en Ile-de-France dans la soirée du vendredi 13 novembre 2015, le Président de la République a déclaré l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Cette mesure renforce les pouvoirs que le préfet de département exerce sous le contrôle du juge. Elle lui permet d'interdire la circulation des personnes et d'instituer des zones de protection et de sécurité. Elle permet également d'ordonner la fermeture provisoire des salles de spectacles, débits de boissons et autres lieux de réunion.

Au delà du rétablissement immédiat des contrôles aux frontières et l'annulation de toutes les sorties scolaires, le Président de la République a décidé un deuil national de trois jours.

Un état-major de sécurité, rassemblant l'ensemble des forces de sécurité intérieure, les parquets ainsi que les autorités militaires, a été réuni ce matin en préfecture par le préfet.

Des consignes de prévention et de vigilance renforcées ont été données à tous les acteurs : services de l'État mais aussi les collectivités territoriales, les opérateurs économiques et associatifs.

Les services de sécurité sont également en alerte renforcée pour la protection de la population. Notamment les lieux de rassemblement de personnes font l'objet d'une protection accrue.

La vigilance des citoyens est nécessaire : être attentif à ses effets personnels dans les lieux publics, signaler avec discernement un comportement suspect.

Le deuil national doit s'accomplir dans la dignité et la sécurité : il est conseillé durant cette période de ne pas organiser de rassemblements sur la voie publique.

Contact presse :

Préfecture de la Loire-Atlantique

Standard : 02 40 41 20 20

www.loire-atlantique.gouv.fr